

ATTESTATION EMPLOYEUR PRINCIPAL – AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Cochez la case correspondante et apportez les indications demandées

ATTESTATION DE SERVICE FAIT & AUTORISATION DE CUMUL

L'employeur ci-dessous désigné

Nom et adresse de l'employeur principal :

certifie que (nom, prénom, corps /fonctions de l'agent) :

est employé(e) dans son établissement en qualité de : Agent titulaire Agent contractuel

et est autorisé(e), sur sa demande, à assurer durant l'année universitaire 2023/24 à l'Université de Lorraine :

Nombre d'heures d'enseignement présentiel :

A COMPLETER PAR LA COMPOSANTE : HETD

N.B : Si vous souhaitez intervenir dans plusieurs composantes de l'Université de Lorraine au cours de l'année universitaire, il est recommandé d'indiquer le nombre d'heures totales sur cette autorisation de cumul. A défaut, il vous faudra fournir une nouvelle autorisation de cumul au sein de chaque composante d'intervention.

Si contractuel préciser les informations concernant la rémunération de l'intéressé(e)

✓ Rémunération moyenne mensuelle brute : Supérieure au plafond de la sécurité sociale (> 3 666 €)
à ce titre, j'atteste cotiser à l'ensemble des cotisations sociales obligatoires
et autorise l'université de lorraine à prélever les cotisations au-delà du plafond.

Inférieure ou égale au plafond de la sécurité sociale (\leq 3 666 €)

✓ Affiliation au régime de retraite : IRCANTEC
 Autre régime (précisez le régime) :

Si enseignant préciser les informations concernant le service d'enseignement de l'intéressé (e)

✓ Service d'enseignement statutaire complet : Service effectué
 Service non-effectué
Si non effectué précisez le nb d'heures manquantes :

✓ Bénéficie de la **PEDR** (prime d'encadrement doctoral et de recherche) : oui non
(ne concerne que les enseignants-chercheurs ou chercheurs)

- si bénéficiaire de la PEDR, joindre également l'autorisation de cumul dérogatoire -

Si autre agent de la fonction publique préciser les informations concernant le service de l'intéressé(e)

✓ Situation du service statutaire annuel : Service effectué
 Service non-effectué
Si non effectué précisez le nb d'heures manquantes :

L'employeur principal*,
(Nom, prénom, qualité, cachet de l'établissement, date et signature)

« Certifie que l'intéressé(e) accomplit les obligations statutaires afférentes
à son grade »

* pour les enseignants du second degré extérieurs à l'UL, demander le formulaire délivré par le rectorat

Ne peuvent être recrutés en tant que chargés d'enseignement- les agents publics en congé parental, les enseignants chercheurs en CRCT (congé pour recherches ou conversions thématiques).